



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN PAUL II
AUX PARTICIPANTS AU SYMPOSIUM RÉUNI SUR LE THÈME: "IUS ECCLESiarUM -
VEHICULUM CARITATIS"**

Vendredi 23 novembre 2001

1. Je suis très heureux de pouvoir m'adresser à vous, vénérés frères qui prenez part au Symposium promu par la Congrégation pour les Eglises orientales, à l'occasion du Xème anniversaire de l'entrée en vigueur du "*Codex Canonum Ecclesiarum Orientalium*". Je salue tous et chacun en particulier, à commencer par le Préfet de la Congrégation, Sa Béatitudo le Cardinal Ignace Moussa Ier Daoud, que je remercie vivement pour les sentiments exprimés au nom de toutes les personnes présentes.

Je voudrais réserver une parole particulière de satisfaction à tous ceux qui ont collaboré à cette initiative d'approfondissement scientifique, en préparant sa célébration et en guidant son déroulement. Je voudrais remercier notamment les membres du Comité scientifique et les Rapporteurs, qui ont apporté au Symposium la contribution précieuse de leurs compétences spécifiques. Je ne veux pas non plus oublier d'étendre l'expression de ma reconnaissance à tous ceux qui, à travers leur service caché, mais très important, ont assuré sa bonne issue.

2. Hier, j'ai prié le Cardinal-Secrétaire d'Etat de vous présenter mes salutations, ainsi que certaines considérations sur des points importants de la discipline canonique en vigueur. Ce matin, je voudrais plutôt réfléchir avec vous sur le moment où se situe cet anniversaire. Celui-ci ressent encore les effets bénéfiques du grand Jubilé de l'An 2000, au cours duquel Orient et Occident se sont sentis plus intimement unis dans la célébration de l'événement décisif de la naissance du Christ. Toute l'Eglise, au cours de ces mois de Jubilé, s'est tournée avec une intensité particulière de foi et d'amour vers l'Orient. Moi-même, interprétant en quelque sorte ce sentiment diffus des chrétiens du monde entier, je me suis rendu en pèlerinage en Terre Sainte. Ce fut, dans le sens le plus profond du terme, un pèlerinage "ad Orientem", c'est-à-dire vers le

Christ, là où Il s'incarna, "astre d'en haut", comme Rédempteur de l'homme et espérance du monde: "*orientale Lumen*"! (cf. Lettre apostolique *Orientalis lumen*, n. 1).

A la lumière prophétique des événements jubilaires, tournons-nous avec espérance, au début du troisième millénaire, vers le chemin futur de la pleine unité des chrétiens. Pour cela, comme vous le savez, je compte beaucoup sur la contribution des Eglises orientales, "souhaitant que l'échange de dons qui a enrichi l'Eglise du premier millénaire reprenne en plénitude" (Lettre apostolique *Novo millennio ineunte*, n. 48).

3. C'est pourquoi, à juste titre, votre Symposium a tenu compte de la nécessité d'intensifier les relations fraternelles avec les autres chrétiens et, en particulier, avec les Eglises orthodoxes. Je vois avec plaisir, à ce propos, qu'un représentant de ces Eglises prend également part au Symposium: je le salue avec affection. Grâce au Concile Vatican II et à l'engagement profond au cours de ces années, que j'ai voulu soutenir et encourager à de nombreuses reprises, "on a reconnu la grande tradition liturgique et spirituelle des Eglises d'Orient, le caractère spécifique de leur développement historique, les disciplines suivies par elles depuis les premiers temps et confirmées par les saints Pères et par les Conciles oecuméniques, la manière qui leur est propre d'exprimer la doctrine. Tout ceci avec la conviction que la diversité légitime ne s'oppose pas du tout à l'unité de l'Eglise, elle en accroît même le prestige et contribue largement à l'achèvement de sa mission" (Lettre encyclique *Ut unum sint*, n. 50). J'exprime le souhait que le chemin de réconciliation entre Orient et Occident soit pour vous une préoccupation constante et prioritaire, comme elle l'est pour l'Evêque de Rome.

Dans cette perspective, la Providence m'a permis d'accomplir des pas très significatifs au cours des récents voyages apostoliques en Grèce, en Syrie, en Ukraine, au Kazakhstan et en Arménie. Les célébrations liturgiques et les rencontres fraternelles que j'ai eu l'occasion de vivre en ces circonstances, constituent pour moi un motif permanent de réconfort. En elles, j'ai vu se réaliser les vœux du Concile oecuménique Vatican II, qui considère le patrimoine ecclésiastique et spirituel des Eglises orientales comme le bien de toute l'Eglise (cf. Décret *Orientalium Ecclesiarum*, n. 5).

Précisément pour sauvegarder et promouvoir la spécificité de ce patrimoine, j'ai promulgué le 18 octobre 1990 le *Code des Canons des Eglises orientales* entré en vigueur le 1er octobre de l'année suivante.

4. Dans la Constitution apostolique *Sacri canones*, j'ai exprimé le vœu que, grâce à cet instrument juridique, puisse être favorisée dans les Eglises orientales la "tranquillité de l'ordre" que j'avais déjà souhaitée à l'occasion de la promulgation du nouveau Code latin. Je précisais que l'ordre auquel vise le Code est celui qui assigne le primat à l'amour, à la grâce et au charisme, rendant dans le même temps plus aisé leur développement organique dans la vie de la société ecclésiale,

comme dans celle des individus qui en font partie (cf. AAS 82 [1990] 1042-1043).

Je me souviens avoir renouvelé le même vœu quelques jours plus tard à la VIIIème Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, en remarquant que les divers "Corps de lois" réglant la discipline ecclésiastique, bien qu'articulés en nombreux canons et paragraphes, ne sont qu'une expression particulière du précepte de l'amour que Jésus, Notre Seigneur, nous a laissé lors de la Dernière Cène, et que l'Eglise, avec l'Apôtre Paul (cf. Ga 5, 14), a toujours considéré comme étant le précepte qui résume en lui tout autre précepte (cf. n. 5: AAS 83 [1991] 488-489).

J'ai donc été très heureux d'apprendre que l'actuel Symposium a comme thème la devise "*Ius Ecclesiarum - Vehiculum Caritatis*". Cette devise exprime l'intention la plus profonde du législateur ecclésiastique dans la promulgation des divers systèmes juridiques. Je suis heureux que cela ait été compris et également mis en évidence dans le "logo" du Symposium, à travers une image significative, inspirée par une mosaïque de "Sant'Apollinare Nuovo" à Ravenne, ville liée à la tradition byzantine. Celle-ci représente trois navires, symboles des Eglises particulières, qui, toutes voiles dehors, avec la force de l'Esprit Saint, garant de la communion hiérarchique avec l'Eglise de Rome, conduisent les âmes à travers la mer, souvent houleuse, de la vie, vers le port sûr du salut éternel.

5. Vénérés frères! Au terme de mes brèves réflexions, je voudrais vous faire part de la joie avec laquelle j'ai noté que dans votre Symposium, un sujet particulier a été consacré au thème "*Theotokos et Codex Canonum Ecclesiarum Orientalium*". Comme vous le savez, j'avais à l'époque confié à la Mère de toute l'Eglise la préparation de ce Code, ainsi que sa promulgation. En concluant la Constitution de promulgation, je lui avais alors adressé une prière particulière. Je renouvelle aujourd'hui cette prière avec la même ferveur: "Qu'à travers son intercession maternelle, elle obtienne de son Fils que ce Code devienne un véhicule de la charité qui, comme l'a démontré de façon abondante le Coeur du Christ transpercé par la lance sur la Croix, selon le témoignage extraordinaire du saint Apôtre Jean, doit être profondément enracinée dans l'âme de tout être humain" (AAS [1990] 1043).

Je donne à tous ma Bénédiction!